

Le 18 novembre 2015



PORT DE L'ARME HORS SERVICE

SYNERGIE-OFFICIERS ENTENDU

SYNERGIE-OFFICIERS se félicite que le gouvernement ait retenu l'une de ses propositions de bons sens.

Durant la période de l'Etat d'Urgence, TOUS LES POLICIERS SERONT AUTORISES A PORTER LEUR ARME DE SERVICE EN TOUT LIEU ET TOUT TEMPS, sans obligation de port du gilet pare-balle.

Les directions établissent dès à présent des notes en ce sens.

Toutefois une révision du RGEPN étant nécessaire, un Comité Technique Ministériel exceptionnel se tiendra le 30 novembre sous la présidence du Ministre de l'Intérieur afin d'entériner cette mesure.

SYNERGIE-OFFICIERS : LE TEMPS DE L'ACTION

Le Bureau National